



République Française - Département de l'Oise - Canton de **Chaumont-en-Vexin**

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six, Nous, **Emmanuelle LAMARQUE**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le neuf mars deux mille vingt-six à vingt heures.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la voie douce ;
- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du plateau de l'église ;
- Plan de financement et recherche de subventions pour la végétalisation des cours d'école ;
- Instauration des tarifs pour le colombarium ;
- Vote du compte financier unique 2025 – budget communal ;
- Questions diverses.



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin
MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Emmanuelle LAMARQUE, Maire.**

Présents : Mesdames BELHADJ, CUYERS, DOUDOUH, FREZZA, LAMARQUE, PAN, PEREIRA, PIEREN, SEGUIN, THIMOTÉE-HUBERT,
 Messieurs BRIGANT, DUVIVIER, GAILLET, GÉRARDIN, HUCHER, MÉDICI, PARIS, RHALIMI, SCOUARNEC,

Pouvoirs : M. EZZAGHARI à Mme PIEREN, M. GILLOUARD à Mme THIMOTÉE-HUBERT, M. RÉTHORÉ à Mme LAMARQUE,

Absente : Mme BÉDÉE,

Secrétaire de séance : Monsieur HUCHER Raymond.

L'ordre du jour est abordé.

N° / 2026_8 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE VOIE DOUCE

Le conseil municipal,

Vu le **Code général des collectivités territoriales**, notamment les dispositions de l'Article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et de l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le **Code de la commande publique** ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la commune souhaite réaliser une voie douce permettant d'établir un cheminement depuis le parc de la foulerie derrière les écoles vers le lotissement du Prévillie et la RD923 dans la continuité des aménagements communaux visant à relier les différents quartiers de la commune par la création de sentiers sécurités, éclairés et adaptés aux PMR ;

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est estimé à **336 110,25 € HT**, ce qui nécessite le lancement d'un marché public à procédure adaptée ;

Considérant que la délégation consentie au maire par le conseil municipal en matière de marchés publics est limitée aux marchés d'un montant inférieur à **200 000 € HT**, et que le présent marché excède ce seuil ;

Après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 2 voix contre (M. PARIS Karim et M. SCOUARNEC Jérôme), le conseil municipal décide :

- **ARTICLE 1** : D'autoriser le maire à **engager la procédure de consultation** en vue de la passation d'un marché public de travaux relatif aux travaux de réalisation d'une voie douce, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.
- **ARTICLE 2** : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

N° / 2026_9 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PLACEAU DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'Article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et de l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la commune souhaite réaliser les travaux suivants : création d'une passerelle PMR pour accéder au pied de l'église et adapter un aménagement de voirie autour de l'ancien presbytère en lien avec ce nouvel accès PMR ;

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est estimé à **529 800,97 € HT**, ce qui nécessite le lancement d'un marché public à procédure adaptée ;

Considérant que la délégation consentie au maire par le conseil municipal en matière de marchés publics est limitée aux marchés d'un montant inférieur à **200 000 € HT**, et que le présent marché excède ce seuil ;

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 4 voix contre (M. BRIGANT Dominique, Mme FREZZA Elsa, M. PARIS Karim et M. SCOUARNEC Jérôme), le conseil municipal décide :

- **ARTICLE 1** : D'autoriser le maire à **engager la procédure de consultation** en vue de la passation d'un marché public de travaux relatif aux travaux d'aménagement du placeau de l'église, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.
- **ARTICLE 2** : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

N° / 2026_10 : PLAN DE FINANCEMENT ET RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE

Madame le Maire rappelle la volonté communale, travaillée en collaboration avec les écoles, d'implanter des arbres à haute tige dans les cours n°2 et n°3 de l'école primaire pour apporter de l'ombrage et casser l'impact de la chaleur et du soleil sur le bitume et au travers des baies vitrées.

Inscrit au CRTE comme projet prioritaire pour la commune, Madame le Maire propose de solliciter les financeurs suivants.

Le coût total prévisionnel de cette opération est de 13 248,00€ TTC.

Plan de financement

Montant prévisionnel de l'opération	13 248,00 €
DETR (40%) 4 416,00 €	
DESIL (40%)	4 416,00 €
Financement part communale (TVA incluse)	4 416,00 €

Mise aux voix : Pour 22, Contre 0, Abstention 0.

N° / 2026_11 : INSTAURATION DES TARIFS POUR LE COLOMBARIUM

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles Code général des collectivités territoriales **L.2223-13 et suivants** relatifs aux concessions dans les cimetières ;

Vu la création d'un columbarium au sein du cimetière communal ;

Considérant que le columbarium communal est destiné à recevoir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la durée et les tarifs des concessions de cases du columbarium ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 : De fixer les durées de concession des cases du columbarium communal comme suit :

- concession de **30 ans**

ARTICLE 2 : De fixer les tarifs des concessions de cases du columbarium comme suit :

- concession de **30 ans : 500,00 €**

ARTICLE 3 : Il est rappelé qu'une case du columbarium pourra contenir un maximum de 3 urnes ;

ARTICLE 3 : Les concessions sont renouvelables à leur expiration, selon les tarifs en vigueur à la date du renouvellement.

ARTICLE 4 : Madame le Maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération.

N° / 2026_12 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-67 du 21/12/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 22/12/2023 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Chaumont-en-Vexin ;

Vu le CFU définitif 2025 de la commune de Chaumont-en-Vexin ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des

membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur HUCHER Raymond ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

COMMUNE DE CHAUMONT EN VEXIN - commune de CHAUMONT EN VEXIN - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 721 354,50	4 002 852,00	5 724 226,50
	Recettes réalisées (1)	B	880 422,23	4 019 555,36	4 899 977,59
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 157 887,97	4 783 650,00	6 941 537,97
	Dépenses réalisées (1)	E	980 387,10	3 650 657,21	4 631 054,31
	Restes à réaliser	F	64 152,92	0,00	64 152,92
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-99 964,87	358 888,15	268 923,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	436 523,47	780 788,00	1 217 311,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	336 558,60	1 149 676,15	1 486 234,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-64 152,92	0,00	-64 152,92
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	272 405,68	1 149 676,15	1 422 081,83

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

14300 - CHAUMONT-EN-VEXIN

Exercice 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	436 523,47		-99 964,87		336 558,60
Fonctionnement	780 788,00		368 888,15		1 149 676,15
TOTAL I	1 217 311,47		268 923,28		1 486 234,75
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 217 311,47		268 923,28		1 486 234,75

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Chaumont-en-Vexin,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020_22 du 25/05/2020,
- **CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

✓ Acceptation des devis du 29 janvier au 9 mars 2026 :

Compte	Fournisseur	Opération/ Service	Objet	Montant TTC
60632	DECATHLON Pro	Cantine	Commande jeux de cantine	831,18 €
60633	HENAUT JEAN PHILIPPE	Mairie	Fourniture géraniums Marché aux fleurs (03/05/2026)	2 376,00 €
60631	ADELYA	Mairie	Achat produits d'entretien mairie (janvier)	1 553,99 €
60631	ADELYA	Cantine	Achat produits d'entretien cantine (janvier)	1 369,24 €
6064	DACTYL BUREAU	Mairie	Fournitures administratives	778,38 €
2128	BEMA	Aménagement Paysager	Copeaux pour aménagement Aire de jeux (foulerie)	4 587,00 €
21312	FRANCIS VANNIER	Ecoles	Isolation pointes pignon + plafond ECP (B2)	2 611,60 €
21318	PONTE FERMETURES	Service Technique	Dépose menuiseries bois + persiennes métalliques (ateliers municipaux)	4 405,76 €
21312	DEKRA	Ecoles	Diagnosctics amiante (conduits) ECP	324,00 €
60632	GUILLEBERT	Service Technique	Outillages et matériels divers (entretien des espaces verts)	2 142,71 €
60632	DANTAN	Service Technique	Pièces détachées matériels roulants (broyeur-faucheuse- épareuse)	2 252,96 €
6064	SEDI EQUIPEMENT	Mairie	Fournitures administratives (guide mariage-livret de famille-étui- enveloppes)	976,34 €
60636	RIVOLIER	Police municipale	Habillement PM	1 414,24 €
615232	STPEE	Eclairage public	Remise d'aplomb mat fonte accidenté (place de la foulerie)	1 531,46 €
615221	POINT P	Cantine	Remplacement dalles faux plafond	2 657,11 €

60632	FOUSSIER	Service Technique	Matériels et outillages divers ST	1 010,40 €
615221	BEAUFILS	Mairie	Réparation tuyauterie cuivre faux plafond + remplacement pompe relevage(MDS)	780,00 €
60631	ADELYA	Mairie	Achat produits d'entretien mairie (février)	1 839,07 €
615221	CLOTURE ENVIRONNEMENT	Cantine	Réparation cloture endommagée Cantine	1 776,00 €
6068	TOLLENS	Mairie	Peintures revêtement sols / MDS	2 293,21 €
21314	RPM	Mairie	Analyse stratigraphique décors peints (petit théâtre)	2 400,00 €
21314	ANARISC	Mairie	Faisabilité projet Petit théâtre	1 800,00 €
615221	ENTREPRISE LELU	Eglise	Entretien annuel des couvertures Eglise	4 943,14 €
21312	BEAUFILS	Ecoles	Remplacement double pompe (ECP - B2)	5 640,00 €
615221	CHUBB	Ecoles	Contrat vérification extincteurs (avec blocs secours)	2 790,68 €
60632	WURTH	Service Technique	Petits matériels divers	549,10 €
61551	GARAGE CANDELLIER	Service Technique	Intervention mécanique Renault Master III - FS 153 QN (révision)	1 053,96 €
6237	PRINT'60	Mairie	Impression bâche numérique et Roll Stand (villes et villages fleuris)	564,00 €
60632	Mr BRICOLAGE	Intergénérationne 1	Achat petit matériel projet potagers (cant ecp ecm)	371,78 €
60631	ADELYA	Cantine	Achat produits d'entretien cantine (février)	1 133,36 €
21312	GENETIN	Ecoles	Travaux sur canalisations enterrées EU et EP (préau ECP)	39 186,95 €
60632	QUINCAILLERIE DU VEXIN	Service Technique	Valise de maintenance 136 pièces	716,40 €

6232	MONICA MEDIAS	Mairie	Fanfare - Animation 13/07/2026	3 960,00 €
61551	GARAGE DU BRAS D'OR	Service Technique	Intervention mécanique Peugeot Boxer EH 061 WX (kit distribution)	1 084,40 €
60636	SUDAMEX	Service Technique	Habillement Frédéric BOUVILLE	356,86 €
615221	SONEPAR	Mairie	Matériels divers éclairages (ST - Bibliothèque)	846,62 €
615221	KARA PASS	Eglise	Intervention pour curage couloirs toitures bac acier rouge	2 063,42 €
6068	DOC UP	Mairie	Cartouches machine à affranchir	716,40 €
60632	Mr BRICOLAGE	Intergénérationne 1	Achat équipements pôtager ECM ECP Cantine (armoire, composteurs, ...)	727,60 €
61351	VEXIN MATERIELS	Service Technique	Location mini pelle sur chenille (du 09 au 20/03/2026) - Tvx installation jeux (parc foulerie)	1 782,14 €
60631	ADELYA	Cantine	Achat produit d'entretien cantine (mars 2026)	927,51 €
60631	ADELYA	Mairie	Achat produit d'entretien mairie (mars 2026)	1 619,54 €

✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 29 janvier au 9 mars 2026 :

Date	Adresse	Exercice droit préemption
06/02	27 rue de l'hôtel de ville	NON

✓ Concession dans le cimetière communal 29 janvier au 9 mars 2026 :

Date	Durée	Prix	Emplacement
04/02/2026	30 ans	400 €	Clos 2, division 4, tombe 11 (renouvellement)
23/02/2026	30 ans	500 €	Clos 1, division 3, tombe B24
26/02/2026	30 ans	400 €	Clos 2, division 3, tombe 22 Ter

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 21 h 15

